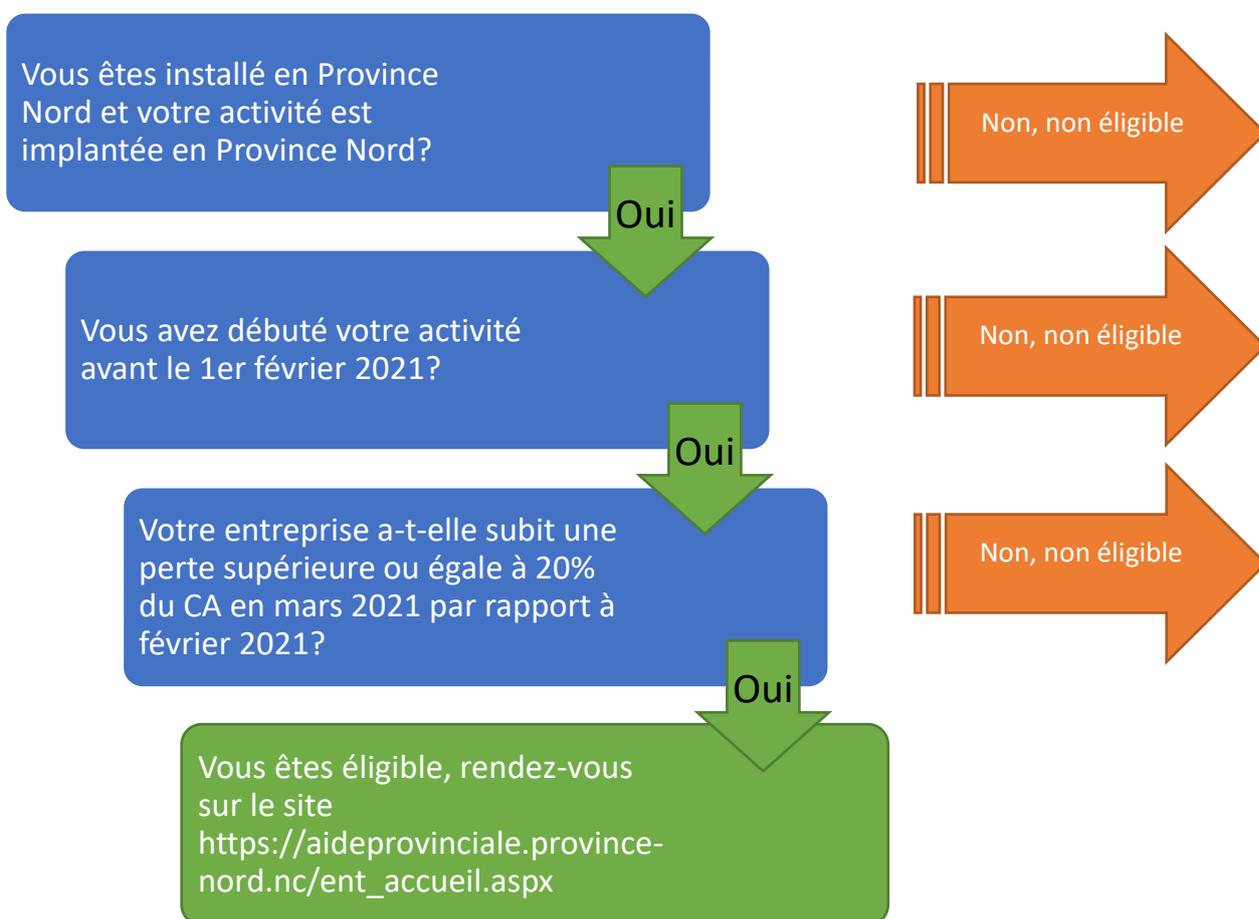


COVID-19 : AIDE AU RUAMM ET AU CCS 2021

Aide à la prise en charge des cotisations sociales du 2^e trimestre 2021 du travailleur indépendant d'un montant forfaitaire de 23 000 XPF.

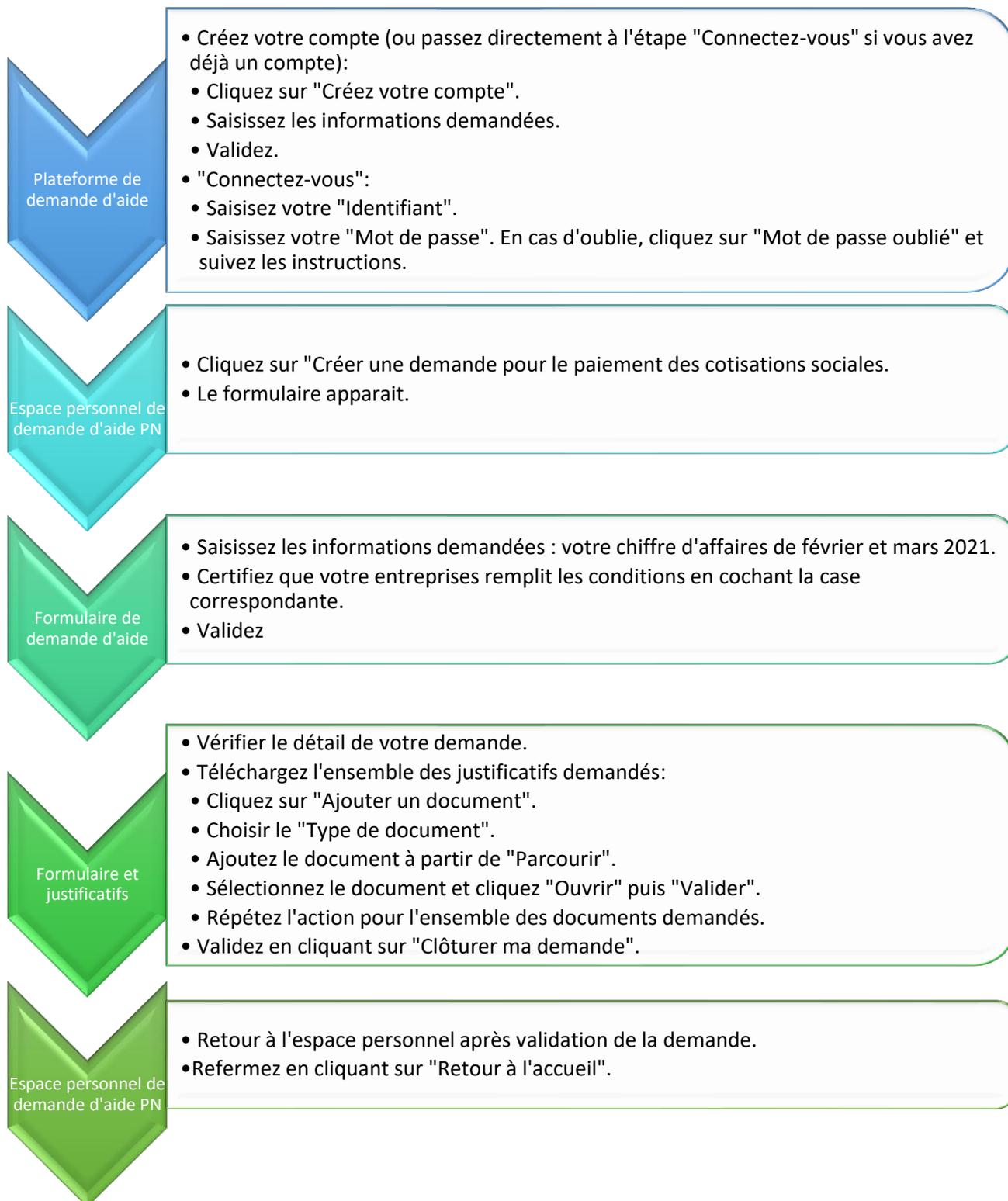
Cette aide peut être accordée à toutes les entreprises éligibles. La demande doit se faire exclusivement en ligne sur le site https://aideprovinciale.province-nord.nc/ent_accueil.aspx

Le demandeur doit répondre aux critères d'éligibilité.



MANUEL DU FORMULAIRE EN LIGNE AIDE AU RUAMM DE LA PROVINCE NORD

https://aideprovinciale.province-nord.nc/ent_accueil.aspx





CORONAVIRUS
Covid-19